

Mémento

Détection précoce pour les jeunes

L'AI a pour mandat de détecter et d'assister en temps utile les jeunes menacés d'invalidité et qui n'ont pas encore achevé la scolarité obligatoire ou qui viennent juste de l'achever. Les chances de ces jeunes de suivre une formation professionnelle conforme à leurs capacités et à leur état de santé doivent ainsi être accrues et l'invalidité être empêchée autant que possible.

Quiconque présente un risque d'invalidité peut demander conseil et assistance avec une [Demande pour personnes assurées mineures: mesures médicales, mesures d'ordre professionnel et moyens auxiliaires](#). Il est pourtant souvent difficile pour les personnes concernées de savoir si une telle demande est utile. La détection précoce, c.-à-d. la demande à l'Office AI offre un moyen simple de clarifier la situation avant une demande à l'AI.

Que signifie précisément la détection précoce?

À l'aide du [Formulaire de communication pour jeunes: détection précoce](#), la personne concernée (ou d'autres ayants droit) informe l'Office AI d'un problème de santé dont on ne sait pas s'il va restreindre la capacité de gain pendant une longue période. L'Office AI procède rapidement à un examen et recommande une demande à l'AI selon la situation.

Qui est autorisé à saisir l'Office AI en dehors de la personne assurée?

Le Case management Formation professionnelle (CMFP), les membres de la famille qui vivent dans le même ménage que la personne assurée, les services sociaux et les médecins traitants ainsi que les chiropraticiens. Par ailleurs les assurances suivantes: assurance indemnités journalières de maladie, caisses-maladies, assurance LAA, caisses de pension, assurance-chômage (y compris les offices régionaux de placement ORP) et assurance militaire.

La personne assurée ou son représentant légal doit-elle/il donner son consentement en ce sens?

Non, le consentement n'est pas nécessaire. Il suffit de l'informer d'une demande à l'AI.

Quelles conditions doivent être remplies pour qu'une détection précoce des jeunes soit possible?

La personne assurée a entre 13 et 25 ans. Elle n'exerce encore aucune activité lucrative, est menacée d'invalidité et est suivie par le Case management Formation professionnelle (CMFP).

Est-il également possible de former directement une demande de prestations, sans détection précoce?

Oui, dans tous les cas. La détection précoce est utile quand il est incertain que l'assistance de l'AI est indiquée (cf. le paragraphe introductif).

L'AI finance-t-elle déjà des prestations pendant la détection précoce?

Non, ce n'est pas possible. Une «Demande pour personnes assurées mineures» est obligatoire pour percevoir des prestations de l'AI.

Avez-vous des questions supplémentaires? Nous y répondrons volontiers par le biais de notre ligne de conseils par téléphone au 058 219 74 74.

Berne, janvier 2022